

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 9 octobre 1945.

Le Comité spécial des affaires des anciens combattants se réunit à 11 heures du matin.

Présents: MM. Benidickson, Blair, Bruce, Cleaver, Cruickshank, Dorion, Fulton, Gillis, Harkness, Herridge, Isnor, Jutras, Langlois, Lennard, Marshall, Mackenzie, Macdonald (*Halifax*), Merritt, Probe, Quelch, Ross (*Souris*), Tucker, Viau, Wright.

Sur la proposition de M. Cleaver, appuyé par M. Isnor, M. W. A. Tucker est élu président.

Sur la proposition de M. Cleaver, il est

Résolu—Qu'un comité du programme soit nommé et composé des membres suivants: le président, le vice-président et MM. Croll, Green, Brooks, Wright et Quelch.

M. Cruickshank propose que le Comité demande que son quorum soit réduit à 20 et qu'à cet égard l'application de l'article 65 (3) du Règlement soit suspendue.

M. Cleaver propose en amendement que 15 soit substitué à 20.

Après discussion, M. Cleaver, avec permission, retire son amendement et la proposition de M. Cruickshank est adoptée.

Sur la proposition de M. Lennard, il est

Résolu—Que le Comité demande la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

Une discussion s'élève sur les jours de séance du Comité et on décide de déférer cette question au comité du programme pour qu'il l'examine et fasse rapport.

Sur la proposition de M. Cleaver, il est

Ordonné—De faire imprimer, au jour le jour, 2,000 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français des procès-verbaux du Comité et des témoignages entendus.

M. Mackenzie suggère que le Comité étudie les trois projets de loi qu'il a déposés, savoir:

Loi modifiant la Loi sur les Indemnités de service de guerre;

Loi concernant les allocations aux anciens combattants;

Loi concernant les pompiers qui ont servi au Royaume-Uni et certains surveillants des services auxiliaires.

Sur la proposition de M. Cleaver, il est

Ordonné que les projets de lois rédigés par le ministère des Affaires des anciens combattants pour étude par le Comité soient imprimés et distribués aux membres.

En réponse à une question de M. Isnor, M. Mackenzie assure le Comité que c'était son intention de faire étudier par le Comité les demandes de la Marine marchande et de tous les autres services auxiliaires ou détachés.

A 11 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le jeudi 11 octobre à 10 h. 30 du matin.